YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2005

DELIBERATION N° 2005/06/889

OBJET : Aide financière aux projets des associations sportives.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'investissement des associations sportives Yerroises pour promouvoir le sports sur la Ville,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une aide financière aux associations ayant présenté leur projet, comme suit :

- A.Y.K.S : 200 Euros : Action d'insertion des jeunes en difficulté.
- C.Y.N : 1.500 Euros : Organisation de manifestations à l'occasion du 30ème anniversaire du club,
- C.Y.T : 300 Euros : Participation à l'IROMAN à Nice. (Compétition internationale),
- Y.S.B : 200 Euros : Organisation du championnat départemental,
- A.Y.T.T. : 1.500 Euros : Achat de tables de tennis de table,
- G.C.Y : 500 Euros : Organisation du Challenge DUFOUR,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
09 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 9-6-05
et de la publication le
Le Maire, 10-6-05

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)